



www.uneecole-votreavenir.org

Champhol le 7 décembre 2010

3, rue Louis Blériot, 28 300 Champhol

Madame et Messieurs les parlementaires d'Eure et Loir,

Dans un contexte de hausse des effectifs scolaires, nous attendons en Eure-et-Loir 500 collégiens et 200 écoliers de plus pour la rentrée 2011. Or, le projet de la loi de finances 2011 qui sera soumis au vote au Parlement dégradera une fois encore la mission interministérielle enseignement scolaire s'il est adopté en l'état.

En effet, le projet prévoit la suppression de 16 000 emplois, la baisse de 5 à 10% des crédits pédagogiques, de 7% ceux de la formation continue.

Il s'agit d'un budget qui n'affiche d'autre ambition pour le système éducatif que la recherche d'économies permettant de justifier le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite alors même que les effectifs d'élèves vont augmenter et que la part du PIB français destinée aux enseignements primaire et secondaire a diminué dans la période récente en passant de 4,5% en 1995 à 3,9% en 2006.

La situation en cette rentrée 2010 est la pire constatée depuis de très nombreuses années. Elle découle de trois budgets successifs (2008-2009-2010) particulièrement sévères pour le système éducatif, se traduisant en particulier par la suppression de 60 000 emplois de personnels enseignants et non enseignants. Les conséquences impactent directement la qualité du système éducatif :

- **la suppression des emplois de stagiaires** en 2010, liée à la réforme de la formation des maîtres, la responsabilisation à temps plein des nouveaux enseignants et CPE met ceux-ci en grande difficulté au moment de l'apprentissage de leur métier. Cette situation ne peut que provoquer des difficultés pour les élèves concernés qui verront se succéder plusieurs enseignants durant l'année scolaire. A ces difficultés s'ajouteront les problèmes de remplacement des stagiaires lors de leurs périodes de formation.
- **l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires** (en 2011, le milliard d'euros est dépassé dans le programme enseignement scolaire public du second degré) oblige, pour les absorber, à recourir de plus en plus à des personnels vacataires non formés, ce qui alourdit les services des personnels et détériore les conditions d'enseignement. Dans le département le taux d'heures supplémentaires est de 9,58 % pour les collèges, ce qui représente 120 emplois.
- **la baisse du nombre de remplaçants** : en cette rentrée, le recteur a fait appel à des professeurs des écoles surnuméraires pour pallier tout au long de l'année la vacance des postes dans le second degré. L'année prochaine, il est question de « la constitution d'un vivier complémentaire de personnels contractuels remplaçants, composé de jeunes retraités, d'étudiants diplômés et formés... » pour compléter les besoins de remplacement.
- **la baisse des crédits pédagogiques** a des incidences sur la capacité des équipes, dans le premier et le second degré, à mener des projets éducatifs et pédagogiques nécessaires à la réussite de tous les élèves (de 14 millions d'euros en 2008 à 4 millions en 2010 dans le premier degré et de plus de 110 millions à 83 millions dans le second degré).
- **la baisse des moyens de la formation continue se poursuit** : à hauteur de 16 millions d'euros en LFI en 2008 dans le premier degré, les moyens annoncés pour 2011 sont d'à peine 12 millions. La tendance à la baisse est identique dans le programme second degré. Paradoxe dans ce ministère, au moment où l'on parle enfin de GRH, de droit individuel à la formation continue (DIF), de seconde

carrière, les moyens de la formation continuent à diminuer fortement. Dans le département, il est à noter que seulement 30 professeurs des écoles sur 2500 ont pu bénéficier de stages de formation continue.

– **La diminution des moyens accordés aux associations complémentaires et aux mouvements pédagogiques** menace leur existence même. Pourtant le ministère prétend reconnaître l'importance de leurs activités, leur réflexion pédagogique pour la formation des enseignants quant à leur métier et l'accompagnement des élèves ;

– **Les suppressions d'emplois de personnels administratifs** (en moyenne 600 emplois par an depuis 5 années budgétaires) dégradent non seulement les conditions de travail dans les établissements et les services déconcentrés, mais également la qualité du service rendu.

– **Enfin, la réduction drastique des crédits affectés au financement des emplois aidés** (EVS, CUI) aboutit à la suppression de milliers d'emplois. Pour notre département c'est la suppression de 93 emplois (44 dans les écoles et 49 dans les établissements du second degré) qui est programmée. Aucune création n'est prévue pour l'accompagnement des élèves relevant du handicap.

Le système éducatif est plus que jamais fragilisé par ces budgets successifs de suppressions massives d'emplois et de réductions de crédits. Celui qui est soumis à votre vote va encore davantage dégrader la situation.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et qui traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'école remplisse les objectifs d'une école démocratique et ambitieuse.

Il y a urgence. Nous avons l'ambition pour notre nation de permettre à 50% d'une classe d'âge l'acquisition d'une licence et une qualification reconnue pour chaque jeune, ce qui suppose d'atteindre 80% d'une classe d'âge au baccalauréat.

Or, une fois encore, le projet de budget de la mission présenté par le gouvernement tourne résolument le dos à ces objectifs.

C'est pourquoi nos organisations, réunies dans le collectif « une école, un pays, notre avenir » vous interpellent solennellement afin que vous agissiez lors du débat et du vote du budget pour signifier au gouvernement les conséquences d'un quatrième budget dégradé de la mission interministérielle enseignement scolaire.

La mission interministérielle enseignement scolaire correspond au premier budget en valeur de l'Etat, elle correspond aussi au premier service public garant des principes d'égalité et de solidarité de notre République. Or, le PLF 2011 va remettre en cause la capacité du service public d'éducation à répondre aux besoins de tous les élèves (augmentation du nombre d'élèves par classe, nouvelle diminution du potentiel de remplacement, réduction de la capacité d'intervention des réseaux d'aides avec la réduction des moyens d'enseignement affectés en dehors des classes, fin de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.)

En étant attentif à votre vote, veuillez agréer nos salutations républicaines.

Pour la FSU 28 Hugues Villemade

Pour l'UNSA éducation 28 Bernard Cordier

Pour le SGEN-CFDT 28 Gilles Chertier

Pour le SDEN-CGT 28 Rene Toby

Pour la FCPE 28 Isabelle Mondot

Pour les CEMEA 28 Nathalie Bonvalot

Pour OCCE 28 Dominique Duplan

Pour les PEP 28 Vincent Moreau

Pour la Ligue de l'Enseignement 28 Roselyne Foucault

Pour le GFEN 28 Jean Bernardin

Pour la JPA 28 Jean-Pierre Dubreuil